

L'ECHO CHOUPPOIS

Un regard sur l'actualité et la vie de notre commune N°14

Chères chouppoises, chers chouppois,

L'été 2022 sera marqué par deux inaugurations.

L'inauguration de l'équipement sportif aura lieu le 9 juillet. Il comprend un city stade pour les adolescents permettant la pratique de plusieurs sports collectifs et des appareils fitness en libre accès pour permettre à tous de rester en forme ; ces appareils sont équipés de QR codes qui vous en donneront le mode d'emploi et un exemple de programme sportif. Ce projet s'inscrit dans la politique intercommunale de développement de l'activité sportive pour préserver la santé. A ce titre, je voudrais remercier les élus, l'association Ciel Bleu, les adolescents qui se sont investis dans ce beau projet.

Cette inauguration aura lieu en même temps que le marché des producteurs. Deux spectacles, une fanfare et un spectacle de danse pyrotechnique sont prévus dans le cadre de ce moment festif.

L'inauguration du sentier de découverte des oiseaux de plaines aura enfin lieu le 3 septembre, après deux années sans pouvoir l'organiser. Ce sentier vous offrira une belle occasion de poursuivre votre remise en forme au gré des 9 kilomètres de marche à la découverte du patrimoine et des oiseaux rares. Une balade guidée sera organisée à cette occasion.

Cette année, un effort important a aussi été porté pour le fleurissement de la commune, que vous pourrez admirer près du pigeonnier, de la salle multi activité ou à l'entrée du bourg. Je tiens à remercier notre employé, Florent Beaufort et son apprenti, Christopher Meunier ainsi que Nicole Courlivant et les membres de la commission embellissement pour cette réalisation.

Je vous souhaite à tous un très bel été.

Bénévoles, élus, employés, tous mobilisés parce que nous aimons Chouppes.

Le Maire
Prinçay Benoit

Le City stade et les appareils fitness



Informations mairie

Tél: 05.49.50.43.38

Courriel: chouppes@departement86.fr

Web : <https://www.chouppes.fr>

 <https://www.facebook.com/mairiedechouppes/>

 Recevez des informations sur illiwap.

Ouverture au public:

Lundi: de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Mardi: de 9H30 à 12H30

Jeudi: de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Vendredi: de 9H30 à 12H30

Informations du conseil municipal

8 Mai

Traditionnellement, nous réunissons les personnes de plus de 65 ans pour un repas et offrons un panier aux personnes de plus de 80 ans ne pouvant se joindre au repas. Après 2 années sans avoir pu organiser le traditionnel repas du 8 mai, nous avons eu la joie de nous retrouver et la joie de recevoir la chanteuse Violaine de « N'oubliez pas les paroles ».



1^{er} job avec le centre socio-culturel La Pousse

Du 9 au 20 mai, deux groupes de jeunes sont venus sur la commune par le biais de convention de stage pour leur projet de réinsertion « 1^{er} job ».

Accompagnés d'une éducatrice, guidés par Florent Beaufort, Christopher Meunier et Nicole Courlivant, ces jeunes ont travaillé aux espaces verts, à l'entretien du cimetière et à l'embellissement de la commune par la réalisation de massifs et de barriques au pigeonnier ou au Champ du château.



Chiens et nuisances sonores

L'abolement du chien de votre voisin n'est pas interdit par la loi, en tant que tel. Vous devez donc faire preuve d'un peu de tolérance.

Cependant, le Code de la Santé Publique (article R1335-31) prévoit : « qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage. »

Des solutions existent :

Dans un premier temps, une solution à l'amiable. Prenez contact avec le propriétaire du chien pour tenter de trouver une solution, souvent celui-ci ne réalise pas la gêne occasionnée. Si les aboiements du chien persistent, il est nécessaire de transmettre une lettre de rappel au propriétaire, laissez-lui 15 jours pour agir. Passé ce délai, si vous ne constatez aucun changement, vous devez mettre en demeure votre voisin par courrier recommandé avec accusé réception. Il est obligatoire de faire appel à un conciliateur de justice avant de saisir le tribunal, cette démarche est entièrement gratuite.

Si toutes vos situations de conciliations ont échoué, vous n'avez pas d'autres choix que d'engager une procédure judiciaire, mais c'est à vous d'apporter les preuves qu'il y a bien nuisance sonore, il est conseillé de remettre au tribunal :

- Les courriers échangés avec le propriétaire
- Etablir un procès-verbal de constatation par la gendarmerie, un huissier ou la police municipale
- Des témoignages
- Un certificat attestant l'impact du bruit sur votre santé
- Etc...

Dans la plupart des cas, la conciliation reste la meilleure solution.

Rénovation de l'église Saint Saturnin

Dans notre programme de restauration complète de l'église Saint Saturnin, Mr Joubert, architecte du patrimoine, nous accompagnera dans cette rénovation pour une durée de 6 ans.

L'année 2022 sera consacrée aux études (archéologiques, amiante, plomb, ...). Les travaux quant à eux débuteront en 2023.



Solidarité avec la population ukrainienne



Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Chouppes a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien. Elle a souhaité prendre part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui s'est mis en place en faisant un don d'un montant de 800,00 €, au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Opération « Tranquillité Vacances » avec la Gendarmerie

Les vacances d'été approchent. Connaissez-vous l'opération « Tranquillité Vacances » ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Nous vous rappelons la mise en place de la Participation Citoyenne avec des référents sur chaque secteur. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.



Déchets Ménagers – Tri sélectifs

Pour rappel :

Concernant les ordures ménagères (sacs noirs), et en période de forte chaleur, il est obligatoire de fermer le sac hermétiquement avant de le mettre dans les containers et de sortir votre poubelle la veille du ramassage.

Concernant le tri des emballages (sacs jaunes), ils doivent être déposés la veille du ramassage dans le container jaune ou à côté du container noir.

Des colonnes à verre (bouteilles, pots, conserves, ...) et de papier (journaux, enveloppes, ...) sont à votre disposition.

Vous retrouvez dans le guide du tri des déchets toutes les informations concernant le tri.

Maisons France Services

Nous vous rappelons la mise en place de Maisons France Services Itinérantes pour vous aider dans vos démarches administratives (subventions, carte identité, passeport, impôts, caisse de retraite).

Ils tiennent des permanences à la Mairie de Mirebeau le mercredi et à la Mairie de Vouzailles le Vendredi.

Salle multi-activité

De la vaisselle a été acquise et est stockée dans une armoire achetée à cet effet. Cette vaisselle restera dans la salle. Une tarification de location pour l'ensemble des couverts a été mis en place:

- Location Habitants Commune : 30 €
- Associations communales : Gratuit
- Location Habitants Hors Commune : 35 €
- Location Association Hors Commune : 35 €



Mutuelle Complémentaire

La commune a signé une convention avec la société d'assurance AXA. Cette convention vous permet d'avoir des tarifs intéressants sur votre complémentaire santé.

Si vous êtes intéressés pour avoir des informations, vous pouvez contacter l'agence de Mirebeau.

ACCA **Chouppes**

Malgré la fermeture officielle de la chasse au 28/02/2022, l'association ne reste pas inactive.

Son objectif principal à cette période de l'année est de limiter au maximum les dégâts causés par les renards et fouines dans les poulaillers. Pour cela, nous organisons des battues, des piégeages, et du tir d'été.

N'oubliez pas de nous signaler les dégâts que vous auriez pu subir en déclarant les préjudices causés auprès d'un des membres du conseil d'administration de L'ACCA.

Depuis le 01/07/2021, une quarantaine de renards a été détruit.



Nos prochains rendez-vous

- Marché des producteurs le 09/07/2022 à 18h00, salle multi-activités
- Diner dansant le 19/11/2022
- Spectacle de Noël le 11/12/2022



Lors de la chasse aux œufs.

Club de l'amitié



de CHOUPPES

SEPTEMBRE

lundi 5 : réunion du Club ; mercredi 7 : concours de belote ; jeudi 15 : repas mensuel

OCTOBRE

samedi 8 : sortie, « sur la route de Tahiti », avec le groupe « ALOHIA », spectacle dansant ;

jeudi 20 : repas mensuel

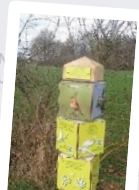
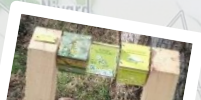
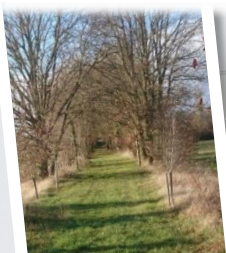
NOVEMBRE

jeudi 17 : repas mensuel

DECEMBRE

lundi 5 : réunion du club ; mercredi 7 : sortie, rendez-vous à l'auberge dite de la caverne sculptée, repas spectacle avec danseuses ; jeudi 15 : repas de Noël ; lundi 19 : présentation de produits par la société Proconfort

Inauguration du Sentier d'interprétation



La commune de Chouppes vous invite le 03/09/2022 pour l'inauguration du sentier d'interprétation.

A 10h00 départ place du 8 mai, pour parcourir ensemble ce sentier. Vers midi, à la fin de cette randonnée, nous vous offrirons un vin d'honneur.